EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2009

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET
DE LA DELIBERATION

Salle Devosge - Installation d'un ascenseur - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Mme REVEL-LEFEVRE, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, il est envisagé la création d'un ascenseur desservant l'ensemble de la salle Devosge.

Le programme consisterait en l'installation d'un ascenseur sur les quatre niveaux à desservir et un reprofilage de la cour permettant l'accès de plain-pied au sas d'entrée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 150 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire s'avère nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- adopter le programme proposé pour la création d'un ascenseur à la salle Devosge ;

2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 150 000 € TTC ;

3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;

4- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;

5- dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2009 ;

6- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux au taux maximum.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

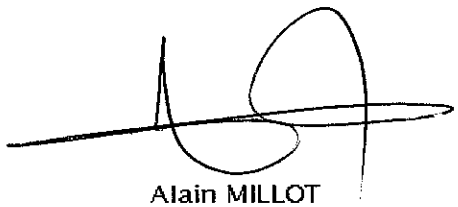

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 2 OCT. 2009

PUBLIÉ LE 2/10/09